



Spaniel Club Français

Association fondée en 1898 affiliée à la société centrale canine

reconnue d'utilité publique agréée par le ministère de l'agriculture.

BALLARDINI Patricia
Secrétaire générale

Procès-verbal réunion de comité 15 Mars 2019

Bomotel de Montluçon

Présents : Mmes Cornet-Gougou, Ballardini, Gac, Chavernac, Galand, Puyo

Mrs : Bossuet, Debard, Pasturel, Bournisien, Feyler, Fritsch

Absents excusés : Mrs Lejeune, Giacomo

ORDRE DU JOUR REUNION DE COMITE

1. Communication de la Présidente
2. Préparation AG 2019 Validation de la convocation pour l'AG du 18 05 2019
3. Réflexion sur la création d'une commission communication et sur un nouveau site
4. Commissions : les points essentiels
5. Questions diverses

1. Communication de la Présidente

La Présidente donne les dernières informations concernant la Nationale d'élevage du lendemain, et fait part de son inquiétude concernant la livraison des coupes qui n'a toujours pas été réalisée. Les coupes habituellement livrées le jeudi, seraient partie de Lyon ce matin, mais ne sont pas encore arrivées à Montluçon. Jean-Pierre Cessac et André Galand sont restés au Parc jusqu'à 19 h 30 en cas d'une livraison tardive.

2. Préparation AG

Le comité après relecture de la convocation décide qu'elle est rédigée dans les règles. L'envoi aux adhérents doit se faire avant le 18 Avril 2019. Il sera confié à une société.

La question des adhésions couple est évoquée. Sur le site il faudrait ajouter un champ obligatoire pour les adhésions couple faisant figurer le nom du conjoint.

L'AG se déroulera le 18 Mai dans la salle des fêtes de Saint-Michel-de-Volangis qui dispose d'un grand parking sur l'arrière.

La Présidente propose une présentation des comptes par postes pour mieux s'y retrouver et plus lisibles par tous. Exemple, les frais d'huissiers des assemblées générales des 14 avril et 23 juin devront figurer dans les frais d'Assemblées générales et non dans les contentieux. Les 5 € reversés par la SCC pour chaque Spaniel confirmé, ne devront pas se retrouver amalgamés avec la subvention pour la Coupe de France de Gibier tiré, comme c'était le cas l'an dernier (8000 €). Les redevances versées par le SCF pour la tenue de la NE et des RE devront figurer dans la partie «dépenses» de ces manifestations.

3. Commission communication

M. Fritsch présente au comité le projet d'un nouveau site. Le comité donne son accord à la majorité. Il devrait être fonctionnel dans les deux mois à venir. Des espaces dédiés à chaque commission seront créés permettant une plus grande réactivité. Les pages FB seront complémentaires du site. L'espace réservé aux adhérents sera supprimé et l'information sera disponible pour tous.

La commission doit se montrer plus réactive lors des événements importants tels le CGA et prévoir des responsables pour couvrir la manifestation

Membres de la commission M. Fritsch responsable, M. Bournisien, Mme Gac

4. Commission travail

Point sur les juges en formation :

M. Hiquet doit passer l'examen pratique (jugement parallèle les 2 jours) lors du field d'Oléron, Messieurs Berlioux et Dubroca seront présentés à l'examen de la CUN et en cas de succès M. Berlioux sera ensuite inscrit à celui de la SCC.

J. Pasturel doit se mettre en relation avec M. Copiatti pour élaborer l'examen (QCM)

M. Caussin est invité à poursuivre ses assessorats

Mme Vergne si elle le souhaite et si elle est toujours motivée par le cursus de juge de travail, pourra avoir la possibilité de se présenter à nouveau à l'examen de la CUN. Toutefois, le comité décide sur proposition de la commission de travail, de lui demander d'effectuer 10 journées d'assessorats supplémentaires réparties entre l'automne et le printemps afin de montrer sa motivation (soit 5 F.T).

Nouveau règlement des fields (mise à jour et compléments) :

Approuvé à l'unanimité, avec une demande : rajouter le rapport à l'eau obligatoire pour les IWS et AWS pour le titre de Trialer. Ce nouveau règlement devra être validé par la CUN 8 et le Comité SCC avant d'être applicable.

La subvention pour la Coupe de France de GT, d'un montant prévisionnel de 5497 €, n'a toujours pas été versée par la SCC. Un rappel sera effectué.

5. Juges et expert confirmateur

Le comité accepte la proposition d'extension d'expert confirmateur pour Jean Lassandre.

6. Commission d'élevage cocker américain

- Des articles sont en préparation pour la prochaine revue. Une rencontre avec Mme Larrieu a permis d'envisager le changement de catégorie pour les Cockers américains chocolat qui seraient jugés avec les blonds, comme cela était demandé par la précédente Commission ces dernières années. Dossier à suivre.
- Possibilité de la création d'une classe « poil écourté » à mettre en place lors des RE ou NE, notamment dans le cadre du bien-être animal, mais ne donnant pas l'accès au CACS en NE, classe qui existe aux USA. En France, elle ne peut être mise en compétition avec le CACS car le pays détenteur du standard ne fait pas partie de la FCI.
- Portées : La commission a réalisé une étude à partir des données de la SCC sur 30 portées enregistrées, soit 55 reproducteurs différents (mâles & femelles), 31 d'entre eux n'ont pas les tests de santé et 5 les ont partiellement. Soit 36 reproducteurs qui n'auraient pas la totalité des tests de santé, soit 65%, d'après les informations de la SCC; sachant que tous les tests de santé ne sont pas forcément transmis....

Rappelons que ces tests concernant les maladies oculaires héréditaires et la dysplasie des hanches, sont recommandés par le club et comptent pour les grilles de cotations et les homologations des titres de champion. Ces 65% de reproducteurs n'ayant pas les tests sont issus d'origines, d'élevages et d'appartenance diverses....

Le comité décide de ne plus faire paraître les portées sur le site. Un lien permettra de diriger les éventuels acquéreurs sur le site de la SCC. Le SCF ne peut mettre en avant des portées de chiots dont les parents ne sont pas testés.

7. Commission cocker anglais

Les travaux relatifs au standard de travail, charte d'élevage et fiche en direction des juges sont en cours de réalisation.

La commission propose à l'unanimité de ses membres Madame Séverine Cottebrune pour démarrer le cursus d'expert confirmateur. Cette dernière remplit toutes les conditions requises.

Le comité accepte à l'unanimité

8. Commission English springer

Mme Chavernac alerte le comité sur la baisse des confirmations et souhaite autoriser à nouveau les confirmations à domicile pour cette race

Vote : 11 voix favorables, 1 voix contre

9. Commission races rares

RAS, si ce n'est le retour de l'Américan Water Spaniel.

10. Commission délégués

Mme Wytzell rejoint la délégation Limousin : Unanimité

Réunions de délégation : Il est nécessaire de revenir à des journées avec différentes animations en plus des confirmations et TAN par exemple, toilettage, présentation en exposition...

Rappel du prix des TAN sur perdreaux décidé par consultation du Comité en janvier dernier : 20 € pour les adhérents, 30 € pour les non-adhérents.

Madame Galand donne lecture des résultats de son enquête relative au travail des délégués organisant des RE (à diffuser aux membres du comité) .

11. Questions diverses

Madame Ballardini soulève la question des cotations et des tests de santé qui ne sont jamais transmis comme le veut la recommandation de la SCC pour les tests cliniques tous les deux ans. Les cotations restent alors que des chiens sont peut-être atteints par la maladie recherchée. La SCC sur avis du club peut rétrograder la cotation, mais cela pose également le problème des 8 races de Spaniels qui ne disposent actuellement que de tests cliniques pour les MHOC recherchées, cela impliquerait de rétrograder également les titres de champions (standard, travail) qui figurent sur les pedigrees, ainsi que certaines cotations (Recommandé, élite A, élite B...).

Rappel du Point 6 du CR de la Commission Scientifique du 06/11/2018 :

Point 6 : Question sur la conservation des données de santé par le club de race

La Commission Scientifique rappelle l'importance d'indiquer la date de l'examen pour tout résultat, notamment pour les maladies oculaires, mais aussi les maladies cardiaques qui peuvent évoluer rapidement.

(Le Spaniel club enregistre depuis de nombreuses années la Dysplasie et les examens oculaires (date et identification du chien et identification du vétérinaire quand c'est possible) pour ce qui est des maladies cardiaques rien n'est enregistré à ce jour.)

Pour les examens oculaires, la Commission conseillera de les renouveler tous les 12 à 14 mois pour les reproducteurs afin de surveiller plus finement l'évolution de ces maladies. Cependant la règle générale fixée à une validité de 2 ans reste d'actualité.

La Commission Scientifique rappelle l'importance que tous les résultats de santé soient transmis à la SCC avec toutes les informations nécessaires à leur enregistrement (date du résultat, identification du chien, identification du vétérinaire). Ces résultats doivent ensuite être publiés dans les publications officielles de la SCC, en fonction du statut de la maladie pour la race en question.

Vote du comité : unanimité pour inciter les propriétaires et éleveurs à renouveler les tests cliniques obsolètes pour les Spaniels utilisés en reproduction.

Lors de sa rencontre à Périgueux avec Hélène Larrieu, la Présidente a échangé sur la trame des élevages sélectionnés SCC/Club de race, dont les conditions sont relatives : au respect du bien-être

animal, à la déontologie de l'éleveur, à la qualité des reproducteurs. Un peu ambitieux pour le départ, car seuls 2 élevages sont sélectionnés chez nos amis du RCF.

Elle propose alors un projet à étudier qui rejoint la proposition de la Commission d'Elevage des Cockers Américains, sur des « portées sélectionnées Club de Race », qui existe également au RCF : le propriétaire de la portée doit être membre du SCF, à jour de cotisation, la saillie/portée doit être déclarée LOF, les reproducteurs nés en France ont leur empreinte génétique enregistrée à la SCC, les reproducteurs sont indemnes des maladies recherchées pour la race, et titulaires au minimum du Tan. Autre condition, un délai minimum de 10 mois doit séparer la lice de sa dernière portée. Sur le site de la SCC, pour les acquéreurs de chiots, ces portées apparaîtront avec le macaron Club de Race. Pour le moment les Présidentes et Président de Commissions d'élevages Cockers Anglais, cockers Américains et races rares sont intéressés.

La trésorière remercie les juges qui ont reversé une partie de leurs frais de déplacements sous forme de don au SCF.

Fin de réunion 19h15